

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

---

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC56

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

les mots :

« , des stages effectués, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure, dans les filières tendues, les stages effectués par le lycéen parmi les critères d'accès à la filière universitaire de son choix.

En effet, le lycéen effectuant des stages avant le Bac développe une connaissance du monde du travail, une autonomie, une curiosité qu'il convient de valoriser.

Il y a là un facteur décisif en vue de l'insertion dans le monde du travail.